

ESPACE HÔTEL DES VENTES DES TUILIERS

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1 - CONDITIONS DE RESERVATION

CONFIRMATION ET RESERVATION :

Toute réservation ferme et définitive se fera par écrit et par règlement représentant 50% du prix total TTC, tel qu'établi au devis et annexé. L'Espace Hôtel des Ventes des Tuiliers se réserve le droit, en fonction de l'activité ou de la forme juridique du client, de demander jusqu'à 100% du montant du devis TTC pour confirmer sa réservation.

Le solde de la location devra être versé au plus tard 48 heures avant la manifestation.

ASSURANCES :

Le client est responsable de toutes les dégradations consécutives à la manifestation. Il s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques inhérents à l'organisation de sa réception.

Un état des lieux devra être fait en présence du client, et contresigné par lui, avant et après chaque manifestation.

L'Espace Hôtel des Ventes des Tuiliers exclue toute responsabilité pour tout dommage ou vol de véhicule ou tout autre objet à l'intérieur comme à l'extérieur de son enceinte apporté ou laissé par le client ou ses fournisseurs. En cas de dégradations des lieux, les frais de remise en état lui seront intégralement facturés.

ANNULATION :

Quelle qu'en soit la cause, l'annulation faite **un mois** avant la manifestation entraîne une indemnité de 50% du montant de location fixé par contrat ; l'annulation faite **8 jours** avant la manifestation entraîne une indemnité de 90% ; l'annulation faite **48 heures** avant la manifestation entraîne une indemnité de 100%.

Toute annulation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

2 - REGLEMENT INTERIEUR

Il est interdit de fumer dans l'Espace Hôtel des Ventes des Tuiliers.

Le client devra veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit troublée en aucune manière par son fait ou ceux des participants de la réunion.

Toute manifestation à caractère musical ou télévisuel devra faire l'objet d'une déclaration préalable par le client auprès de la SACEM. Toute infraction à la réglementation SACEM sera imputable au client.

L'Espace Hôtel des Ventes des Tuiliers se réserve le droit absolu de résilier unilatéralement et sans préavis ni indemnité toute prestation dont l'objet ou la cause s'avérerait incompatible avec la destination des lieux loués ou qui seraient contraire aux bonnes mœurs ou encore risquant de troubler l'ordre public.

En cas de litige ou différend né de l'interprétation ou l'exécution du contrat de location, le Tribunal de Commerce de Lyon est seul compétent.

3 - PRESTATAIRES EXTERIEURS

Les prestataires extérieurs devront être agréés par l'Espace Hôtel des Ventes des Tuiliers, qui se réserve le droit d'imposer ses partenaires habituels (restaurateurs, fournisseurs, régisseurs...).